

Nations Unies

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
TRENTE-HUITIÈME SESSION

Documents officiels*



CINQUIÈME COMMISSION
26ème séance
tenue le
jeudi 3 novembre 1983
à 10 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 26ème SEANCE

Président : M. KUYAMA (Japon)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985 ET POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite)

Première lecture (suite)

Chapitre 13. - Commission économique pour l'Afrique

Chapitre 14. - Commission économique pour l'Asie occidentale

Chapitre 16. - Centre du commerce international

Chapitre 17. - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/38/SR.26
7 novembre 1983

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 50.

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1984-1985 ET POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (suite) (A/38/3, A/38/6, A/38/7, A/38/38)

Première lecture (suite)

Chapitre 13. - Commission économique pour l'Afrique

1. M. FORAN (Contrôleur), répondant à une question posée par le représentant des Etats-Unis à la 23ème séance, confirme que les montants indiqués au tableau 13.2 du projet de budget-programme au titre des questions et politiques relatives au développement ne comprennent pas de crédits demandés pour des postes supplémentaires ou autres éléments de dépense pour l'exercice biennal 1984-1985. Il s'agit simplement d'une réévaluation des coûts des postes et autres éléments de dépense approuvés en 1982 et en 1983, y compris des ressources pour le nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés et le financement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC) approuvées par l'Assemblée générale à ses trente-sixième et trente-septième sessions.

Chapitre 14. - Commission économique pour l'Asie occidentale

2. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a recommandé de réduire de 2 504 700 dollars le crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 14 du projet de budget-programme. Comme indiqué aux paragraphes 14.4 à 14.6 du rapport du Comité, le nombre de postes vacants à la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) est élevé par rapport aux autres commissions régionales. En effet, au 1er janvier 1983, près de 28 p. 100 des postes d'administrateur de la CEAO et 27 p. 100 des postes d'agent des services généraux étaient vacants tandis qu'au 30 avril 1983, ces chiffres étaient respectivement de 31,7 p. 100 et 25,2 p. 100. En outre, le Comité consultatif a été informé qu'en 1982, les pourcentages des postes vacants à la CEAO étaient en moyenne de 27,8 p. 100 pour les postes d'administrateur et 9,9 p. 100 pour les postes d'agent des services généraux. Le Comité consultatif a donc recommandé de fixer l'abattement pour mouvements de personnel à 13 p. 100 et de réduire de 1 215 200 dollars le crédit demandé par le Secrétaire général.

3. Le deuxième facteur qui justifie la réduction recommandée par le Comité consultatif (A/38/7, par. 14.12) ne devrait pas poser de problème à la Commission puisqu'il s'agit uniquement de rectifier une erreur. Au chapitre 14 de projet de budget-programme, il a été prévu de verser une indemnité de non-résident à la totalité des 206 agents des services généraux actuellement en poste à la CEAO, ainsi qu'au titulaire du nouveau poste d'agent local demandé par le Secrétaire général. Or, sur ces 207 agents des services généraux, seuls ceux recrutés sur le plan international, soit 101 fonctionnaires, ont droit à cette indemnité, conformément au règlement en vigueur. Le montant annuel de l'indemnité de non-résident étant de 3 900 dollars par poste, la surestimation du crédit nécessaire à ce titre au chapitre 14 s'élève donc, compte tenu des dépenses communes de personnel, à près de 1 108 000 dollars, ce qui correspond exactement au montant de la réduction recommandée par le Comité consultatif au paragraphe 14.12.

/...

(M. Mselle)

4. Par ailleurs, au paragraphe 14.15 de son rapport, le Comité consultatif recommande de ne pas faire droit à la demande de création de deux postes au titre du programme "Population" en attendant la présentation par le Secrétaire général d'un rapport spécial sur cette question à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session. Enfin, au paragraphe 14.18, il explique pourquoi il n'apprécie pas la création d'un poste P-4 supplémentaire au titre du programme "Services administratifs et services communs".

5. M. HELLENBERG HUBAR (Pays-Bas), se référant au paragraphe 261 du rapport du Comité du programme et de la coordination [A/38/38 (Partie I)], demande si l'on dispose d'un complément d'information concernant le nouvel accord qui était en cours de négociation au moment où le CPC a examiné le chapitre 14 du projet de budget-programme.

6. M. YONIS (Iraq) met l'accent sur l'intérêt croissant que le Gouvernement iraquin porte aux programmes mis au point par la CEAO dans l'intérêt de ses membres et de la communauté internationale tout entière et rend hommage aux efforts accomplis par le Secrétaire exécutif et ses collaborateurs pour les mener à bien. Il convient donc de considérer les observations de la délégation iraquinne touchant les facteurs qui entravent les travaux de la Commission dans une optique positive; elles ne visent en effet qu'à permettre à la CEAO de mieux réaliser ses objectifs.

7. Le représentant de l'Iraq indique tout d'abord qu'ayant entendu les explications du Président du CCQAB, la délégation iraquinne est disposée à approuver la recommandation du Comité consultatif concernant la réduction du crédit demandé par le Secrétaire général au chapitre 14 du projet de budget-programme. Il précise toutefois qu'il ressort du budget de l'exercice biennal 1982-1983 qu'en égard aux difficultés d'exécution rencontrées par la CEAO et en particulier au nombre élevé des postes qui y demeuraient vacants, le nombre d'éléments de programme prévu pour cette commission a été réduit de moitié par rapport à l'exercice biennal précédent. Jusqu'à présent, aucun rapport n'a été établi sur la mise en oeuvre des 70 éléments de programme prévus pour 1982-1983, dont l'exécution doit s'achever d'ici à la fin de l'année en cours. La délégation iraquinne se demande néanmoins si la CEAO parviendra à exécuter avant la fin de l'exercice biennal les éléments de programme prévus dans le projet de budget-programme pour 1984-1985, vu le fort pourcentage de postes vacants et le nombre important d'éléments de programme qui ont le rang de priorité le plus élevé.

8. Afin de remédier au problème que pose le taux de vacance élevé, le Comité consultatif recommande, au paragraphe 14.6 de son rapport, de porter de 5 à 13 p. 100 l'abattement pour mouvements de personnel applicable aux postes permanents d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de réduire de 1 215 200 dollars le crédit demandé pour 1984-1985. Tout en comprenant les raisons techniques qui motivent la recommandation du Comité, la délégation iraquinne juge cette réduction de crédit irréaliste. S'il disposait de cette somme, et à condition que la possibilité lui soit offerte de pourvoir les postes vacants, le Secrétaire exécutif de la Commission pourrait en effet assurer la réalisation

/...

(M. Yonis, Iraq)

des programmes prévus. S'il ne parvenait pas à résoudre le problème des vacances de poste d'ici à la fin de l'exercice biennal, les Etats membres de la CEAO perdraient sans doute le bénéfice de nombreux programmes conçus à leur intention, qui pourraient présenter moins d'intérêt dans l'avenir. Il serait donc plus logique de rechercher immédiatement une solution au problème des postes vacants que de réduire le volume des ressources dont la Commission disposera. Constatant, à la lecture du paragraphe 14.6 du rapport du Comité consultatif, que les représentants du Secrétaire général pensent que le pourcentage des postes vacants devrait diminuer, la délégation iraquienne souhaiterait savoir si cet optimisme repose sur des faits concrets ou s'il s'agit uniquement d'un voeu pieux. Elle se demande en outre à qui il incombera de trouver le moyen de réduire le nombre de postes vacants si le Secrétaire exécutif ne parvient pas à le faire d'ici à la fin de l'exercice biennal. Soulignant enfin qu'il ressort du paragraphe 14.13 du rapport du Comité consultatif que ce dernier essaye de régler la question, s'agissant du moins de la catégorie des services généraux, le représentant de l'Iraq demande au Président du CCQAB s'il a des suggestions à formuler pour sortir de l'impasse en ce qui concerne les vacances de poste d'administrateur qui constituent le principal obstacle aux travaux de la CEAO.

9. M. KELLER (Etats-Unis d'Amérique) dit que le projet de budget-programme de la CEAO témoigne des efforts réalisés pour opérer des transferts de ressources à l'intérieur du chapitre 14 et du soin avec lequel les rangs de priorité ont été déterminés. Maintenant que la CEAO a achevé de s'installer à Bagdad, grâce à la générosité du Gouvernement iraquien, elle doit pouvoir s'atteler à l'exécution de ses programmes.

10. En dépit de ses aspects positifs, le budget de la CEAO pose des problèmes à la délégation américaine. Premièrement, le taux de croissance en est excessif, puisqu'il a presque triplé depuis 1980, passant de 12,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 1980-1981 à un montant estimatif de 29,6 millions pour l'exercice biennal 1984-1985. Le montant de 7 millions de dollars prévu au titre de l'inflation en 1984 et 1985 est déraisonnable. Le versement d'une indemnité de non résident et les reclassements n'ont qu'un rapport très indirect avec l'inflation. Constatant que de nombreux membres du CPC ont contesté la validité de ces calculs, le représentant des Etats-Unis se félicite que le Comité consultatif se soit également penché sur cette question.

11. Deuxièmement, citant les chiffres mentionnés au paragraphe 14.5 du rapport du Comité consultatif et faisant observer qu'en mai 1983, un tiers des postes techniques n'étaient pas pourvus, la délégation américaine pense, comme la délégation iraquienne, que le problème des postes vacants pourrait très bien empirer. Il semble donc que les programmes prévus soient trop ambitieux. Il convient par conséquent d'approver la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe 14.6 de son rapport en vue de résoudre au moins partiellement ce problème.

/...

(M. Keller, Etats-Unis)

12. Troisièmement, la délégation américaine réitérant son opposition à la décision que le Conseil économique et social a prise d'accorder à l'Organisation de libération de la Palestine le statut de membre de la CEAO, constate néanmoins qu'elle peut marquer son accord avec la teneur des programmes prévus pour cette commission régionale puisqu'ils ne comprennent pas d'activités en faveur de l'OLP.

13. Quatrièmement, se référant aux paragraphes 14.11, 14.16 et 14.35 du projet de budget-programme, la délégation américaine juge que les raisons avancées pour justifier l'augmentation de 135,4 p. 100 des ressources nécessaires au titre des groupes spéciaux d'experts ne sont pas assez détaillées et demande au Contrôleur de lui fournir des précisions sur le mandat de ces groupes. Enfin, parce qu'elle est convaincue que les Etats d'une région devraient tous avoir la possibilité de faire partie d'un organisme régional, elle déplore que ce principe ne soit pas appliqué dans le cas de la CEAO.

14. M. MONAYAIR (Koweït) souligne le rôle vital que la CEAO joue en Asie occidentale. Il indique que la délégation koweïtienne approuve le crédit recommandé par le Comité consultatif, eu égard au nombre de postes vacants de la CEAO, mais tient à préciser que dès que ce problème sera résolu, la Commission aura besoin de ressources supplémentaires. Il exprime du reste l'espoir que la CEAO intensifiera ses missions de recrutement, en particulier dans la région du Golfe.

15. M. MARRON (Espagne) dit que la délégation espagnole peut approuver l'ouverture des crédits demandée à ce chapitre pour les divers programmes qui y sont inscrits. Il note toutefois que le pourcentage de croissance imputable à l'inflation indiqué au tableau 14.1 du projet de budget-programme est extrêmement élevé et il souhaiterait connaître les éléments qui ont amené à fixer ce taux.

16. M. MURRAY (Royaume-Uni) constate que le taux de croissance réelle du budget de la CEAO est assez élevé (3,8 p. 100), de même que celui d'autres commissions régionales. Les commissions économiques régionales font bien entendu un travail extrêmement utile, mais il importe d'autant plus d'assurer l'utilisation optimale des ressources qui leur sont allouées que le volume en est considérable. C'est pourquoi la délégation britannique a constaté, avec satisfaction, à la lecture du paragraphe 14.1 du projet de budget-programme, que la CEAO pourrait enfin faire porter tous ses efforts sur l'exécution de son programme de travail lorsqu'elle serait installée à son siège permanent. M. Murray fait par ailleurs observer que la politique de décentralisation des activités du système des Nations Unies et l'expansion des activités des commissions régionales devraient permettre de réduire en conséquence les crédits alloués aux bureaux du Siège.

17. S'agissant des prévisions relatives à l'inflation, le représentant du Royaume-Uni partage l'inquiétude exprimée par d'autres et constate qu'un taux d'inflation très élevé (36 p. 100) a été utilisé pour le chapitre à l'examen, d'où une augmentation totale de 51,6 p. 100, soit plus de 10 millions de dollars, des crédits demandés pour l'exercice biennal 1984-1985 par rapport aux crédits ouverts

/...

(M. Murray, Royaume-Uni)

pour l'exercice antérieur. Même si l'on tient compte des recommandations présentées par le Comité consultatif, l'augmentation du budget de la CEAO en chiffres nets paraît très élevée. On aurait pu penser, en effet, que l'inflation locale serait au moins partiellement compensée par l'appréciation du dollar.

18. Pour ce qui est du taux d'abattement pour mouvements de personnel, qui a été ramené de 20 p. 100 à 5 p. 100 lors de l'établissement du projet de budget-programme, la délégation britannique estime que le Secrétariat ne s'est pas montré assez hardi, étant donné que le taux des postes vacants était alors de 25 à 30 p. 100. La recommandation du Comité consultatif tendant à fixer ce taux à 13 p. 100, quitte à le réduire le cas échéant, semble justifiée et raisonnable.

19. Quant aux statistiques, dont il est question au paragraphe 14.59 du projet de budget-programme, on remarque que la CEAO consacre une part importante de ses activités à des travaux dans ce domaine. M. Murray s'étonne à ce propos qu'il ne soit jamais fait mention du Bureau de statistique de l'ONU dans le descriptif du programme de la CEAO en la matière. Il espère que la CEAO maintient des contacts étroits avec le Bureau de statistique afin d'éviter tout chevauchement des efforts.

20. M. FORAN (Contrôleur), répondant aux représentants de l'Espagne et du Royaume-Uni, les informe que par suite d'une erreur méthodologique, la base de ressources de 1982-1983 a été sous-évaluée de 16 p. 100 par rapport à la réalité, ce qui ne modifie guère le résultat des calculs, mais fait apparaître un taux d'inflation de 36 p. 100 au lieu de 20 p. 100 au tableau 14.1 du projet de budget-programme.

21. En ce qui concerne le pourcentage de postes vacants à la CEAO, l'expérience a montré que chaque fois qu'un bureau est créé ou transféré d'un endroit à un autre le taux de vacance est très élevé. La CEAO vient tout juste d'emménager dans son siège permanent; il faut lui laisser le temps d'étoffer son Secrétariat et de pourvoir les postes vacants.

22. Il convient par ailleurs de rappeler que l'établissement du budget commence un an et demi avant son adoption et que le taux d'abattement pour mouvements de personnel normalement utilisé à ce stade est de 5 p. 100. Lorsque le Comité consultatif étudie le projet de budget-programme chapitre par chapitre, il fait des recommandations pour certains chapitres et propose des taux d'abattement révisés en fonction des éléments d'information dont il dispose alors. Si les postes sont pourvus plus rapidement que prévu, une demande de crédits additionnels est présentée dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget. L'augmentation du taux d'abattement pour mouvements de personnel et la réduction des crédits qui en découle n'empêcheront donc pas la CEAO de recruter du personnel pour pourvoir les postes vacants.

/...

23. M. DURAND (Bureau de la planification et de la coordination des programmes), répondant au représentant des Pays-Bas, indique que les consultations entre la CEAO et la FAO qui ont été engagées en vue de résoudre les problèmes signalés à la dernière réunion du Comité du programme et de la coordination, se poursuivent. Le Secrétariat de l'ONU prendra soin de s'informer du résultat de ces consultations et, comme le Comité l'a demandé, il lui sera rendu compte de ce résultat à la prochaine session, en mai 1984.

24. Répondant au représentant de l'Iraq, M. Durand dit que le Comité a pris note de ses observations et en tiendra compte lors de l'examen du rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 1982-1983 qui lui sera soumis à sa prochaine session, en mai 1984.

25. Répondant au représentant des Etats-Unis, qui se demande si le programme de la CEAO n'est pas trop ambitieux, il rappelle que 96 produits sont prévus pour l'exercice 1984-1985, contre 153 pour l'exercice biennal 1980-1981. Le Comité du programme et de la coordination avait pris soin d'appeler l'attention du secrétariat de la CEAO sur les risques d'une programmation trop ambitieuse et constate qu'il a été tenu compte de ses observations.

26. En ce qui concerne les groupes d'experts, leur rôle à la CEAO est sensiblement le même que celui qu'ils jouent auprès d'autres organes des Nations Unies. Ils sont généralement choisis par les gouvernements et analysent des études ou projets de rapport qui leur sont soumis. A cette occasion, ils procèdent à un échange de données d'expérience et font des recommandations concernant les politiques régionales ou nationales qu'ils proposent aux gouvernements de suivre en la matière.

27. Répondant au représentant du Royaume-Uni qui a fait allusion aux activités de la CEAO dans le domaine des statistiques, M. Durand précise que la coordination entre le Bureau de statistique de l'ONU et les bureaux régionaux est excellente et que les chefs des différents bureaux et services de statistique se réunissent périodiquement. En outre, l'informatisation croissante des opérations statistiques permet d'échanger immédiatement les résultats des travaux et d'éliminer les doubles emplois et les chevauchements.

28. M. MARRON (Espagne) fait observer qu'un taux d'inflation de 20 p. 100 lui paraît encore élevé et souhaiterait savoir à quels facteurs il doit être imputé, d'autant qu'il existe peut-être un lien de cause à effet entre les dépenses de personnel qui comptent pour plus de 66 p. 100 du budget de la CEAO et le taux d'inflation retenu. Etant donné en outre que le projet de budget-programme est libellé en dollars, monnaie par rapport à laquelle le dinar s'est déprécié, il devrait en résulter un certain équilibre, qui n'apparaît pas dans le budget.

29. M. FORAN (Contrôleur) regrette de ne pas pouvoir fournir sur le champ de plus amples renseignements au sujet de l'établissement des prévisions relatives à l'inflation pour Bagdad. Il précise toutefois que, d'une manière générale, les prévisions en question sont fondées sur deux catégories d'éléments : les données d'expérience pour le lieu d'affectation considéré et des renseignements fournis soit par les gouvernements soit par des organisations régionales ou des instituts économiques qui établissent des prévisions et projections économiques pour le pays ou la région considérés. M. Foran tient à préciser que les taux d'inflation figurant dans le budget sont des projections et que les changements intervenus au cours de l'exercice biennal seront automatiquement pris en compte.

/...

30. Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que la Commission décide de faire siennes les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination figurant aux paragraphes 270 et 271 de son rapport [A/38/38 (partie I)].

31. Il en est ainsi décidé.

32. Le PRESIDENT informe la Commission qu'il a été demandé que l'ouverture de crédits recommandée pour le chapitre 14 soit mise aux voix.

33. M. ELIASHIV (Israël), expliquant son vote avant le vote, dit que sa délégation s'oppose à l'ouverture des crédits demandés pour la CEAO, car cette commission a été créée en violation flagrante des principes énoncés dans la Charte concernant l'égalité des Etats souverains et l'universalité de l'Organisation. Dès la création de la CEAO, Israël, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies situé dans la région géographique de la Commission, en a été délibérément exclu. En outre, l'Organisation dite de libération de la Palestine a été admise en tant que membre à part entière de la Commission en violation flagrante des normes régissant la composition des commissions régionales. Depuis lors, la CEAO a effrontément intensifié ses activités en tant qu'instrument de propagande arabe contre Israël, ternissant ainsi le nom et l'emblème de l'Organisation des Nations Unies.

34. M. GARRIDO (Philippines) dit qu'il est satisfait des explications que le Contrôleur a données au sujet des paragraphes 14.3 et 14.6 du rapport du Comité consultatif et votera donc pour l'ouverture du crédit recommandé par le Comité.

35. M. EL SAFTY (Egypte) indique qu'il votera pour l'ouverture du crédit recommandé par le Comité consultatif et que la délégation égyptienne réitère que la Commission n'a pas pour mandat de contester les mérites politiques ou la légitimité des décisions prises par des instances compétentes mais de s'assurer du bien-fondé des demandes de crédit présentées pour chacun des chapitres du projet de budget-programme dont elle est saisie. La résolution du Conseil économique et social concernant l'admission de l'Organisation de libération de la Palestine à la CEAO est parfaitement légitime.

36. Par 83 voix contre une, avec 3 abstentions, la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 27 079 800 dollars au chapitre 14 pour l'exercice biennal 1984-1985 est approuvée.

Chapitre 16. - Centre du commerce international

37. Le PRESIDENT dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que la Commission décide de faire siennes les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination figurant aux paragraphes 273 et 274 de son rapport [A/38/38 (partie II)].

38. Il en est ainsi décidé.

39. Le PRESIDENT invite la Commission à se prononcer sur l'ensemble du chapitre 16.

40. Sans qu'il soit procédé à un vote, l'ouverture d'un crédit de 8 627 100 dollars au chapitre 16 pour l'exercice biennal 1984-1985 est approuvée en première lecture.

41. M. KHALEVINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) indique que l'on prévoit au chapitre 16 la création de deux postes P-4 et le reclassement injustifié de deux postes P-2 à la classe P-3 et que l'on y évalue l'effet de l'inflation à 606 500 dollars. La délégation soviétique tient à rappeler sa position de principe en ce qui concerne ces trois éléments de dépenses supplémentaires et à faire savoir que si les crédits demandés au chapitre 16 avaient été mis aux voix, elle n'aurait pu voter pour.

Chapitre 17. - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

42. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) indique que le Comité recommande une réduction totale de 667 100 dollars des crédits d'un montant de 74 524 900 dollars demandés par le Secrétaire général au chapitre 17. Il appelle l'attention de la Commission sur le paragraphe 17.2 du rapport du Comité, où celui-ci indique qu'il a été informé qu'un rapport exhaustif sur la question de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée serait présenté à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session. Il tient également à mettre l'accent sur le paragraphe 17.7, où le Comité indique que l'administration n'a pas tenu compte de l'augmentation temporaire des ressources approuvées par l'Assemblée générale à sa trente-septième session pour 10 nouveaux postes de conseiller principal hors siège pour le développement industriel et n'a prévu aucun crédit additionnel pour le programme des conseillers principaux. On a jugé bon d'apporter cette précision parce que le Secrétaire général avait indiqué que la question de l'appui au programme en question serait examiné par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session.

43. La première réduction recommandée est expliquée au paragraphe 17.10, où le Comité consultatif fait observer que le service de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI devrait être assuré au moyen d'un montant moindre en ce qui concerne les dépenses relatives au personnel temporaire. La réduction recommandée est minime, ne s'élevant qu'à 121 700 dollars. Au paragraphe 17.11, le Comité indique que le système de consultations portera sur six secteurs en 1984-1985, comme en 1982-1983, raison pour laquelle il a estimé qu'il n'était pas nécessaire de créer un poste d'agent des services généraux à ce titre.

44. La question des reclassements se pose à nouveau au paragraphe 17.15, où le Comité a indiqué qu'il ne lui paraissait pas nécessaire de reclasser un poste de P-5 à D-1. M. Mselle fait observer pour finir que les paragraphes 17.19 à 17.21 portent sur les crédits demandés au titre des consultants et des voyages autorisés du personnel, dont le Comité consultatif recommande une légère réduction.

45. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur la section VI de la résolution 1983/49 du Conseil économique et social, concernant le chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 relatif à l'ONUDI, dont il donne lecture.

46. M. ELDIN (Soudan) fait observer que la faiblesse des ressources fournies en vue de la Décennie du développement industriel de l'Afrique a eu pour effet d'entraver la mise en oeuvre de la phase préparatoire du Programme de la Décennie et qu'en dépit de la résolution 1983/70, dans laquelle le Conseil économique et social a recommandé que des fonds suffisants soient dégagés à ce titre, le montant

/...

(M. Eldin, Soudan)

des crédits demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 n'est pas proportionné aux besoins à satisfaire et ne traduit pas le rang de priorité le plus élevé attribué à la Décennie.

47. En ce qui concerne le programme des conseillers principaux hors siège pour le développement industriel, le représentant du Soudan constate que le montant approuvé par le Conseil d'administration du PNUD à sa trentième session pour couvrir le coût des services des conseillers principaux est bien inférieur à celui du crédit ouvert à ce titre pour l'exercice 1982-1983. Il rappelle par ailleurs que l'Assemblée ayant décidé d'examiner la question d'un appui budgétaire approprié au programme des conseillers à sa session en cours, le projet de budget ne prévoit aucun crédit additionnel pour le programme, et il demande que des précisions lui soient apportées à ce sujet.

48. M. MERIEUX (France) tient tout d'abord à rappeler que la résolution 36/117 B de l'Assemblée générale concernant la distribution simultanée des documents dans les différentes langues de l'Organisation n'a pas été observée lors de l'examen du projet de budget de l'ONUDI par le Conseil du développement industriel, ce que la délégation française juge tout à fait regrettable et espère ne pas se voir reproduire à l'avenir.

49. Pour ce qui est des recommandations du Comité du programme et de la coordination, la délégation française a constaté à la lecture du rapport du Conseil du développement industriel que celui-ci souhaitait que soient supprimées des propositions budgétaires toute référence à des priorités; le CPC ayant néanmoins présenté des propositions de modification des priorités, elle aimerait savoir quelle est la position exacte du Secrétariat à cet égard.

50. De façon générale, la délégation française considère que les programmes de l'ONUDI mériteraient d'être présentés de façon plus précise, en particulier pour ce qui a trait aux objectifs et aux orientations. Sur un plan budgétaire, elle considère que la réaffectation des fonds a été insuffisante et elle accueille favorablement le redéploiement très léger en faveur des opérations industrielles, qui se traduit par une croissance réelle de 1 p. 100. Elle juge en revanche la croissance réelle de 19,3 p. 100 des crédits affectés au Conseil et à son Comité permanent inquiétante. Il lui semble que les dépenses de fonctionnement auraient pu être réduites. Quant aux dépenses de personnel, elle note que le budget des consultants représente 10 p. 100 de la masse salariale, ce qui est excessif. Le nombre des réunions de groupes d'experts, des tables rondes et des séminaires prévus est également considérable et il faut croire qu'une gestion plus rigoureuse permettrait à la fois de réaliser des économies non négligeables et de mieux répondre aux attentes des pays en développement. M. Mérieux indique enfin qu'il conviendrait également de faire preuve de plus de rigueur dans l'utilisation des fonds extra-budgétaires.

/...

51. M. KELLER (Etats-Unis d'Amérique) fait observer que la délégation américaine accorde la plus grande importance aux travaux de l'ONUDI et qu'elle appuie les recommandations du Comité du programme et de la coordination, s'agissant en particulier de supprimer trois éléments du sous-programme 4 (Système de consultations), intitulés "Consultations sur l'industrie du bois et des produits dérivés du bois", "Consultations sur le financement industriel" et "Aspects commerciaux et connexes des arrangements de collaboration industrielle". Elle souhaiterait au demeurant que le Secrétariat lui donne des éléments d'information concernant les incidences financières de ces recommandations.

52. Le représentant des Etats-Unis constate par ailleurs que le CPC a recommandé que l'élément de programme 3.11 (Etude sur l'industrie des biens d'équipement) soit modifié de manière à se conformer au thème retenu pour les consultations. Il souhaiterait savoir s'il faut bien comprendre par là que les consultations sur l'industrie des biens d'équipement et celles sur les techniques industrielles et l'équipement liés à l'énergie devraient être fusionnées, comme l'a recommandé le Conseil du développement industriel et paraît le confirmer l'alinéa a) du paragraphe 286 du rapport du CPC. Dans l'affirmative, il souhaiterait également que des précisions lui soient données quant aux incidences financières de cette fusion.

53. La délégation américaine tient par ailleurs à réaffirmer la position qu'elle a prise ces dernières années en s'opposant à l'inclusion dans le budget ordinaire des ressources nécessaires pour couvrir les frais de voyage des représentants de certains mouvements de libération nationale qui assistent aux réunions du Conseil du développement industriel et de son Comité permanent, de même que ceux des participants des pays les moins avancés appelés à assister aux réunions de consultation. Elle estime que le financement des frais de voyage sur une base sélective est contraire aux principes énoncés dans la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale et demande donc qu'il soit procédé à un vote séparé sur les crédits demandés aux paragraphes 17.17 et 17.38 au titre des frais de voyage des représentants.

54. La délégation américaine constate enfin avec satisfaction que le Conseil du développement industriel a décidé qu'il n'y aurait pas de session de printemps du Comité permanent en 1984, réduisant ainsi de deux jours, soit 10 p. 100, le calendrier annuel des réunions des organes directeurs de l'ONUDI.

55. M. GARRIDO (Philippines) se félicite de la transformation prochaine de l'ONUDI en institution spécialisée et demande quand la Cinquième Commission disposera du rapport exhaustif prévu sur cette question. Il souligne par ailleurs que les conseillers principaux hors siège devraient participer davantage à l'exécution des projets bénéficiant de l'assistance du PNUD et souhaiterait savoir si le PNUD sera en mesure de financer dans la limite des ressources disponibles, les services des conseillers qu'il est prévu d'inscrire à son budget. Il indique en outre que le Groupe des 77 présentera prochainement à la Deuxième Commission un projet de résolution proposant, notamment d'inscrire au budget ordinaire de l'ONUDI un certain nombre de postes de conseiller principal hors siège, et que la délégation philippine attend avec intérêt l'examen de ce projet de résolution par la Cinquième Commission.

56. M. EL SAFTY (Egypte) rappelle l'importance que son pays attache aux activités de l'ONUDI et exprime l'espérance que la transformation de l'Organisation en institution spécialisée sera achevée prochainement. En ce qui concerne les services d'experts et de consultants, la délégation égyptienne souscrit à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que l'on réduise de 285 000 dollars les crédits demandés à ce titre; elle relève en outre que mis à part les éléments de programme 4.1 à 4.17, le nombre de mois de travail de consultant correspondant aux crédits demandés pour chaque élément de programme n'est jamais indiqué au chapitre 17, bien qu'il s'agisse dans certains cas de sommes non négligeables. M. El Safty souligne que trois délégations au moins ont demandé que des éclaircissements soient fournis en ce qui concerne les services de consultants, au plus tard à la trente-neuvième session, et il estime que tous les efforts doivent être faits pour limiter les dépenses relatives aux consultants au cours du prochain exercice biennal.

57. M. MURRAY (Royaume-Uni) indique que sa délégation tient à formuler des réserves quant à la proposition tendant à inscrire au budget ordinaire de l'ONUDI un certain nombre de postes de conseiller principal hors siège précédemment financés par des fonds extra-budgétaires. Relevant d'autre part qu'au paragraphe 17.39 des crédits sont demandés au titre des voyages autorisés du personnel pour 40 conseiller principaux hors siège, il se demande s'il est opportun que la Cinquième Commission se prononce sur l'inscription de ces crédits au budget ordinaire avant qu'une décision ait été prise quant au nombre exact de conseillers dont il sera possible de financer les services en 1984-1985.

58. M. LAHLOU (Maroc) regrette, avec la délégation soudanaise, que l'ONUDI n'ait pas disposé de fonds suffisants pour mener à bien ses activités, et tout particulièrement la phase préparatoire du Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. La délégation marocaine pense d'autre part que les conseillers principaux hors siège effectuent un travail très important dans les pays en développement et que leurs activités s'inscrivent pleinement dans la sphère de compétence de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne les frais de voyage, M. Lahlou souligne que lorsque leur nombre diminue, les conseillers doivent s'occuper de secteurs plus vastes et multiplier leurs déplacements. C'est pourquoi le Maroc ne croit pas possible de réduire les crédits demandés à ce titre si l'on n'accroît pas en même temps le nombre des conseillers principaux hors siège. M. Lahlou indique pour finir que la délégation marocaine ne pourra pas approuver le budget de l'ONUDI tant que des propositions précises n'auront pas été faites en vue de répondre aux préoccupations exprimées par le Soudan.

59. Mme de HEDERVARY (Belgique) souligne que des économies importantes peuvent être réalisées dans plusieurs domaines, notamment en réduisant la fréquence des consultations et le nombre des consultants et des études. Elle relève d'autre part que certaines divisions de l'ONUDI font double emploi. La délégation belge souhaite une diminution des coûts administratifs qui, avec les services de conférence, absorbent 45 p. 100 du budget de l'ONUDI, ainsi qu'un renforcement de la Division des opérations industrielles dont la part dans le budget n'est que de 20 p. 100, mais dont le travail concret lui paraît le plus propre à aider les pays en développement.

60. M. HANSEN (Sous-secrétaire général à la planification et à la coordination des programmes) répondant à la question posée par le représentant de la France au sujet de l'élaboration des priorités, précise que le Secrétaire général, en se fondant sur les conseils du Comité de la planification et de la budgétisation des programmes, a formulé un certain nombre de suggestions qui ont été examinées par le Conseil du développement industriel. Le Comité du programme et de la coordination, après avoir pris connaissance de la hiérarchie de priorités proposée par le Secrétaire général ainsi que des points soulevés par le Conseil du développement industriel, a mis en place un groupe de travail chargé de formuler des recommandations à cet égard, qui figurent dans le rapport du Comité. Répondant ensuite à la question du représentant des Etats-Unis, M. Hansen précise que les consultations sur les biens d'équipement et celles sur les techniques industrielles et l'équipement liés à l'énergie devraient effectivement être fusionnées, comme il ressort du rapport du Comité du programme et de la coordination. En ce qui concerne le point soulevé par le représentant du Soudan, M. Hansen indique que la Décennie du développement industriel de l'Afrique a reçu le rang de priorité le plus élevé dans le projet de budget-programme, bien que l'ensemble des ressources prévues pour l'unité qui coiffe ce programme n'ait pas augmenté.

61. M. FORAN (Contrôleur), répondant au représentant du Soudan, indique que le montant des ressources précédemment allouées à l'unité chargée d'assurer la coordination pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique a été jugé suffisant au stade actuel. Il appelle cependant l'attention sur les paragraphes 17.54 et 17.55 du projet de budget-programme où, sous le programme opérations industrielles, sont indiquées certaines des activités qui seront entreprises à titre hautement prioritaires et coordonnées par l'ONUDI dans le cadre de la Décennie.

62. Répondant ensuite à la question du représentant des Etats-Unis concernant les économies qui pourraient résulter de la suppression des éléments de programme visés aux alinéas c) et d) du paragraphe 286 du rapport du Comité du programme et de la coordination, M. Foran se réfère à la résolution 1983/49 du Conseil économique et social et indique qu'à l'époque où celle-ci a été adoptée, il était entendu que les ressources libérées grâce à la suppression desdits éléments de programme seraient utilisés à des fins de suivi. L'adoption des deux recommandations du Comité du programme et de la coordination ne devrait donc pas se traduire par une diminution des ressources prévues à ce titre. Enfin, en réponse à la question du représentant du Royaume-Uni, M. Foran indique que le montant des crédits demandés pour les frais de voyage des conseillers principaux hors siège est le même que dans le budget de l'exercice précédent puisqu'au stade actuel on ne prévoit pas de diminuer le nombre des conseillers. Ces crédits pourraient bien entendu être révisés en hausse ou en baisse selon que le nombre des conseillers sera modifié.

63. M. HELLENBERG HUBAR (Pays-Bas) pense, comme l'ont suggéré le Conseil du développement industriel et le Comité du programme et de la coordination, qu'il serait souhaitable que le Corps commun d'inspection entreprenne une étude sur la coordination à assurer entre les organismes des Nations Unies établis à Vienne, afin d'éviter les chevauchements d'activités. Il aimerait savoir si le Corps commun d'inspection a inscrit cette étude à son programme de travail. D'autre part, comme la délégation britannique, la délégation néerlandaise se demande si la Cinquième Commission ne devrait pas attendre la décision des organes compétents de

(M. Hellenberg Hubar, Pays-Bas)

l'Assemblée générale quant au programme des conseillers principaux hors siège avant de se prononcer sur le transfert de certains postes de conseiller au budget ordinaire de l'ONUDI. Le représentant des Pays-Bas s'étonne par ailleurs que, selon les précisions fournies par M. Foran, la suppression des éléments de programme visés aux alinéas c) et d) du paragraphe 286 du rapport du Comité du programme et de la coordination n'entraîne pas de réduction des dépenses. Il voudrait savoir si cela signifie que l'on continuera d'affecter aux activités de suivi le même volume de crédits qu'aux activités de fond et il estime que ce serait là faire bien peu de cas de la recommandation du Comité du programme et de la coordination.

La séance est levée à 13 h 5.